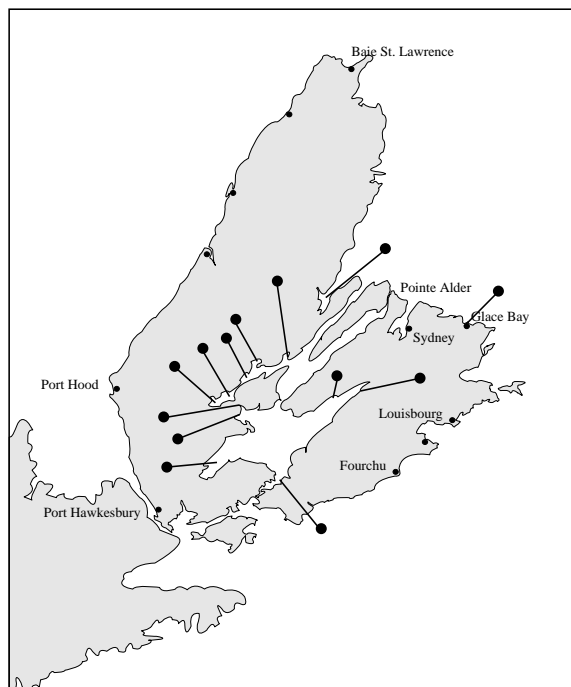




Huître du Cap-Breton

Renseignements de base

L'huître *Crassostrea virginica* est un mollusque bivalve présent surtout au Canada atlantique dans la partie sud-ouest du golfe du Saint-Laurent. Il en existe de plus petites populations dans le lac Bras d'Or et la baie d'Aspey, au Cap-Breton, ainsi qu'au cap Ragged, dans la baie de Chedabucto. C'est dans les baies et les estuaires abrités, à des profondeurs de 2 à 3 mètres et sur un fond ferme et stable, qu'on trouve le meilleur habitat de l'huître. Bien qu'elle soit capable de tolérer de grandes variations de salinité et de température, l'huître se trouve à la limite nord de son aire de distribution dans les provinces Maritimes et les conditions environnementales n'y sont pas toujours favorables à sa pleine production. La reproduction est influencée par la température, la salinité, la disponibilité de la nourriture et la qualité de l'eau. Les sexes sont distincts et les femelles produisent jusqu'à 70 millions d'oeufs par an. À maturité, l'huître atteint une longueur de coquille de 25 mm. Le frai a lieu lorsque les températures de l'eau atteignent 20°C (début juin-fin juillet), généralement aux basses marées de la mi-journée. Les oeufs fertilisés deviennent des larves pélagiques qui nagent dans la colonne d'eau pendant environ 21 jours, après quoi elles recherchent un substrat ferme et propre pour se fixer en permanence. La larve s'attache aux zostères et se développe bien sur des fonds vaseux. En suspension au-dessus du fond, elle est entourée d'eau riche en aliments, d'où une abondance, une croissance et une survie initiales exceptionnelles. Dans le bassin de Denny, le nombre de naissance a été estimé à plus de 20 millions, tandis qu'un relevé de la population adulte établissait cette dernière à un maximum, de 10 000 spécimens. Toutefois, durant l'automne, la zostère meurt et flotte à la surface, où elle est généralement poussée par le vent vers le littoral ou vers les eaux plus profondes durant les tempêtes. On estime qu'un pour cent des embryons seulement survit jusqu'au stade de la récolte. La taille marchande de 76 mm peut être atteinte en 2 à 4 ans, selon le milieu (Lavoie, 1989).

**Renseignements de base (suite)**

La pêche de l'huître ne s'est pas répandue dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, surtout en raison de l'absence d'un stock de naissain fiable. Cela est dû, croit-on, à trois raisons : 1) des températures de l'eau inférieures à celles que nécessite le frai; 2) le rétablissement tardif des stocks après l'éruption de la maladie fatale de Malpèque durant les années 1950 (sauf au Cap-Breton); 3) l'impuissance des pêcheurs commerciaux à employer des techniques modernes de production de naissain. Cependant, il apparaît que dans le lac Bras d'Or, la pêche de l'huître était déjà pratiquée en 1876. Cette pêche a lieu à la fois dans des gisements publics et dans des gisements privés cédés à bail pour la première fois en 1865. Traditionnellement, elle a été pratiquée essentiellement par les Mi'kmaq. Les pinces longues ou les râteaux sont les principaux engins utilisés pour détacher les huîtres du fond. La plongée en scaphandre autonome ou au tuba et la cueillette sur les plages à marée basse sont aussi des méthodes de récolte courantes. La pêche de l'huître dans les lacs Bras d'Or n'est pas assujettie à une gestion rigoureuse. C'est en partie parce qu'elle a historiquement joué un rôle d'appoint par rapport aux autres pêches bien établies et aussi en raison du caractère saisonnier du marché. De nombreux baux ostréicoles portent sur de petits secteurs, considérés comme un bien de famille. Jusqu'à récemment, les baux ne comportaient pas d'obligation de restituer ou de racheter le secteur ostréicole s'il n'était pas exploité et, par conséquent, très peu de secteurs inexploités ont pu être cédés à des personnes pratiquant activement la pêche.

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487. C. élec. : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address

Mars 1997

La pêche

La **réglementation** applicable aux bancs publics comprend une longueur minimale de coquille de 76 mm pour la récolte, l'obtention d'un permis délivré par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'obligation de pratiquer la récolte uniquement dans les secteurs coquilliers «ouverts» (où la qualité de l'eau se prête à la récolte des mollusques). La saison de récolte dans les bancs publics commence le 15 septembre et se termine le 30 novembre. Les premières nations exploitent habituellement des bancs publics et des baux ostréicoles, pratiquant la récolte à longueur d'année en vertu de droits historiques issus de traités.

La majorité des huîtres récoltées dans des secteurs ostréicoles aux termes de baux approuvés par le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse ne sont pas des huîtres de culture, lesquelles peuvent être récoltées toute l'année. Les détenteurs de baux qui ont des permis de reparquage du MPO prélèvent des huîtres dans les stocks sauvages fermés à la récolte (gisements publics) et les reparquent dans leurs secteurs ostréicoles. En pareil cas, les huîtres atteignent presque la taille marchande (de 63 à 75 mm, selon l'endroit) en milieu sauvage avant d'être reparquées et sont de ce fait visées par les règlements qui s'appliquent à la récolte des huîtres sauvages. Il est nécessaire d'avoir un permis pour collecter du naissain sauvage (pas de limite de taille) dans les gisements des zones intertidales et subtidales.

En 1989, le MPO a élaboré un programme de commercialisation des huîtres en été qui autorisait la récolte du 15 mai au 15 août dans les secteurs visés par des baux et du 15 mai au 15 septembre sur les bancs publics. Ce programme accorde aux titulaires de baux des permis pour : 1) commercialiser des huîtres provenant d'un secteur ostréicole approuvé du 15 mai au 15 août; 2) transplanter des huîtres de bancs publics non classifiés à des secteurs ostréicoles à bail (du 1^{er} mai au 30 septembre); 3) reparquer des huîtres contaminées provenant de bancs publics dans des secteurs ostréicoles dotés d'eau propre à des fins de dépuración (du 1^{er} mai au 15 juillet). Ce programme touche peu le lac Bras d'Or, car les huîtres qui y sont récoltées l'été sont de piètre qualité.

Les **débarquements** sont très vraisemblablement sous-estimés et varient selon la source. Le MPO n'exige pas des acheteurs d'huîtres qu'ils envoient leurs bordereaux d'achat à la Direction de la statistique et les agents responsables de la conservation ne surveillent pas la récolte et ne peuvent donc fournir d'estimations des débarquements. La majorité des débarquements connus sont imputés à des exploitants de viviers à homard qui achètent aussi des huîtres ou à

des acheteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils n'englobent pas ceux des trois principaux acheteurs actuels. Or, on estime qu'au moins 30 000 à 40 000 kg d'huîtres achetées chaque année s'ajoutent à ces débarquements. De plus, les chiffres de débarquements n'indiquent pas s'ils proviennent de gisements publics ou de secteurs ostréicoles à bail. Les statistiques de production d'huîtres du ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse, établies d'après les renseignements émanant des titulaires de baux, sont sans doute plus précises, mais également sous-estimées. Elle ne font pas la distinction entre les huîtres cultivées dans les secteurs ostréicoles et les huîtres reparquées originaires de gisements contaminés. Les débarquements déclarés ont augmenté au cours des cinq dernières années et semblent avoir dépassé les sommets atteints à la fin des années 1980. On dénombre actuellement 87 baux ostréicoles au Cap-Breton et leur nombre a nettement fléchi au cours des deux dernières années. Dans la pêche de l'huître sauvage, on compte 80 permis de pêche commerciale, soit deux fois le chiffre de 1991. Aucune **donnée biologique** n'est obtenue de la pêche.

Statistiques de production d'huîtres

Année	Nombre de permis	
	Pêche récréative	Pêche commerciale
1991	23	45
1992	23	41
1993	26	41
1994	54	81
1995	60	103
1996	49	80

Année	Débarquements totaux (kg) MPO	Production totale (kg) Min. des Pêches de la N.-É.
1984	50 146	s/o
1985	9 239	s/o
1986	36 290	17
1987	39 095	21 109
1988	10 692	132 789
1989	6 534	100 535
1990	5 579	121 301
1991	612	46 825
1992	1 417	67 482
1993	4 265	45 005
1994	2 721	96 405
1995	3 037	156 155

État de la ressource

Le relevé le plus récent dans le lac Bras d'Or remonte à l'été 1990. Il faisait appel à la fois à des observations directes sur place et à des entrevues avec les détenteurs de baux. Les auteurs tiennent pour élevées les estimations des détenteurs de baux qui n'ont pas accordé l'accès à leur secteur. L'estimation de la population exploitable était de l'ordre de 340 000 à 1 000 000 d'huîtres, dont 85 % se trouvent des secteurs ostréicoles à bail et 15 % dans des gisements publics. Seulement 6,8 % de cette population se trouvait dans des zones fermées.

Résultats du relevé de 1990 (nombre d'animaux)

Zone	Nombre déclaré ou observé sur les baux	Estimation dans les gisements publics	Ouvert/ Fermé
Sud du bassin de Deny	330 050	5 250	O
Nord du bassin de Deny	91 000	3 500	O
Baie de Wycocomagh	84 350	3 675	O
Washbuck	15 750	1 750	O
De Little Narrows à Washbuck	5 250		O
Chenal St. Patrick's nord	10 150	13 650	O
Chenal St. Patrick's sud	5 250		O
Baie East		54 250	O
Eskasoni	17 500		O
Baie de Baddeck	7 000		F
Baie de Nyanza	350	3 850	F
Bassin de Deny	28 000		F
Eskasoni	1 050		F
Total	595 700	85 925	

Estimations à 50 % près

Perspectives

Il est difficile de déterminer l'état de l'industrie de l'huître dans les lacs Bras d'Or d'après les débarquements présentés. En combinant les statistiques de production du ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse et les données de débarquements du MPO pour 1990, on arrive à un taux d'exploitation se situant entre 12,7% et 37,3 %. Toutefois, ces chiffres sont peu fiables en raison de l'inexactitude des estimations de la population et des débarquements. Il n'est pas possible de déterminer si les débarquements peuvent être maintenus aux niveaux actuels avec un effort apparemment croissant. Les pêcheurs d'huîtres s'inquiètent de ce que les stocks publics soient en déclin.

Il est difficile de différencier la récolte sauvage de celle qui a lieu dans les secteurs ostréicoles à bail au Cap-Breton. Il serait utile de regrouper et d'améliorer les rapports sur les huîtres commercialisées. On suggère d'évaluer l'intégralité de la base de données statistiques du MPO.

Il serait utile pour la gestion de la pêche d'avoir des connaissances supplémentaires sur les facteurs qui régissent l'abondance locale des huîtres, à savoir 1) la biomasse minimale reproducteur requise et 2) la disponibilité et la capacité d'accueil des substrats qui conviennent à la fixation des larves.

Pour obtenir de plus amples renseignements,

Communiquer avec: Brenda Bradford
Division des invertébrés
1707, rue Lower Water
Halifax (N.-É.) B3J 2S7
Tél. : (902) 426-7744
Fax : (902) 426-1862
C-élec. :
Brenda.Bradford@maritimes.dfo.ca

Références

- Kennedy, V.S., Newell, R.I.E., and Eble, A.F., editors
1996. The Eastern Oyster *Crassostrea virginica*.
Maryland Sea Grant College, Maryland, U.S.A.
731pp.
- Lavoie, R.E. 1989. Culture of the American Oyster, *Crassostrea virginica*. In: Cold-Water Aquaculture in Atlantic Canada. A. D. Boghen, editor. Canadian Institute for Research on Regional Development, Moncton, N.B. p.125
- Smith, P.M., 1991. Pilot Depuration of the American Oyster From the Bras D'Or Lakes and an Assessment of its Commercial Application. Consultant Report for B.C.S. Shellfish Ltd.